

Migrants en situation irrégulière en Europe : document d'orientation à l'usage des municipalités

Résumé

Mars 2019



Global
Exchange

on Migration & Diversity

Ce document d'orientation a pour objectif d'aider les autorités municipales à développer des réponses appropriées à la présence de migrants en situation irrégulière, notamment en facilitant leur accès à certains services publics locaux. Il fournit des renseignements sur les politiques et les pratiques municipales qui peuvent servir de fondements aux villes et aux villages pour élaborer leur propre approche. Ce document d'orientation est principalement destiné aux autorités municipales mais également aux organismes publics avec lesquels elles collaborent. L'un des sujets abordés porte sur les accords de travail entre les organismes publics et les prestataires de services non gouvernementaux.

Parmi les personnes qui vivent dans les communautés locales, certaines sont en situation irrégulière, ce qui limite leur droit au travail et leur accès aux services publics. Les cadres légaux nationaux fournissent un accès minimal, voire nulle, à la plupart des services publics pour les migrants en situation irrégulière. Cela peut engendrer des problèmes sociaux au niveau local, notamment le problème des sans-abris et de la misère, auxquels les municipalités sont ensuite confrontées. Alors que les municipalités européennes ont reçu des orientations sur les politiques et les pratiques relatives aux migrants en situation régulière, aucune indication n'a été donnée concernant les migrants en situation irrégulière. Un des objectifs de ce document d'orientation est de sensibiliser sur les problèmes particuliers auxquels les municipalités sont confrontées concernant cette population. L'objectif est de faciliter le dialogue au sein des instances locales, et entre elles, sur la façon dont elles peuvent faire face à ces questions.

Entre et au sein de chaque pays, les lois encadrant l'accès aux services peuvent distinguer différentes catégories de migrants irréguliers. Le présent document d'orientation ne fournit pas aux municipalités de détails sur les dispositions légales propres à chaque pays, mais fournit des orientations d'ordre général, illustrés par des exemples concrets, sur lesquels les municipalités peuvent s'appuyer, dans le contexte des cadres juridiques nationaux et régionaux en vigueur.

Alors que le contrôle de l'immigration est principalement une compétence des gouvernements nationaux, la responsabilité des services publics est quant à elle une compétence partagée. Les municipalités, dans l'ensemble de l'Europe, diffèrent quant à l'éventail de services publics dont elles sont responsables, mais elles sont toutes responsables du bien-être général des personnes résidant sur leur territoire. Les municipalités fournissent des services comme les soins médicaux, le maintien de l'ordre, le logement, les services sociaux et l'éducation aux personnes ayant des besoins différents, tout en assumant la responsabilité plus large du maintien de la cohésion sociale et de la sécurité publique.

Le présent document d'orientation a été élaboré par l'Initiative Municipale sur les Migrants en Situation Irrégulière en Europe (C-MISE pour *City Initiative on Migrants with Irregular Status in Europe*), un groupe de travail regroupant onze villes de dix pays européens, dont les membres se sont rencontrés sur une période de deux ans pour partager leur expérience, leurs politiques et leurs pratiques, et préparer le présent document. Cela ne signifie pas nécessairement l'approbation de chaque ville pour chaque aspect du document d'orientation. Les villes participantes sont les suivantes : **Athènes, Barcelone, Francfort, Gand, Göteborg, Lisbonne, Oslo, Stockholm et Utrecht.** Helsinki et Zurich sont des membres associés. Le groupe de travail a été adopté en tant que sous-groupe du « groupe de travail sur la migration et l'intégration » d'EUROCITIES lors de la première réunion de la C-MISE en juin 2017.



Leur rôle dans la promotion de la lutte contre la pauvreté est également de plus en plus reconnu aux niveaux national et international.

Objectifs et contexte

La première partie du document d'orientation présente les difficultés posées aux municipalités par la présence de migrants en situation irrégulière et expose les raisons les incitant à faciliter leur accès à certains services : se conformer aux obligations légales ; réduire les situations d'irrégularité ; atteindre une série d'objectifs de politiques sociales municipales (comme la santé publique et la prévention des délits) ; assurer la gestion efficace des services publics ; respecter l'éthique professionnelle ; rassurer l'opinion publique et préserver l'image publique de la ville.

L'expression « migrants en situation irrégulière » se réfère à des « ressortissants de pays tiers » [provenant de l'extérieur de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE)] qui sont entrés dans un pays européen sans autorisation (« irrégulier entrants ») ou qui sont entrés légalement mais dont le titre de séjour a expiré (« overstayers »).

Gouvernance, coordination et consultation

La seconde partie présente des pratiques relatives à la consultation interne et inter-agences, le partage et la coordination d'informations ; la consultation et la coordination avec des acteurs externes ; la contribution des organisations faitières des municipalités ; le dialogue avec les autorités nationales ; le développement d'un plan d'action complet et l'allocation du budget.

Principes généraux sur l'accès aux services

La troisième partie présente la façon dont les municipalités peuvent faciliter l'accès des migrants en situation d'irrégularité aux services traditionnels à la population avec tous les autres résidents et les autres migrants ; ou, autrement, la façon dont elles fournissent des services dédiés aux migrants irréguliers qui n'ont pas accès à un service traditionnel. Dans cette partie, le document explique pourquoi et comment les municipalités travaillent avec les organisations non gouvernementales (ONG) pour fournir ces services ; et comment les données à caractère personnel sur les migrants en situation irrégulière peuvent être gérées, notamment grâce au concept de « pare-feu ».

Domaines spécifiques de la prestation de services

La quatrième partie aborde les domaines clés en matière de services : aide à la régularisation et au retour en fournissant des conseils et un soutien en matière d'immigration ; le logement ; l'accès à la justice et la protection des victimes de délits ; les soins médicaux ; et l'accès aux écoles, aux classes de langue et à la formation.

Pratiques locales qui réduisent les obstacles à l'accès aux services

Enfin, la cinquième partie traite de : la sensibilisation aux droits des migrants ; l'orientation des nouveaux arrivants ; la facilitation de l'accès à la documentation ; la délivrance de « cartes civiques » locales favorisant l'accès aux services locaux ; et la peur d'être appréhendé lors de l'utilisation de services.

Chaque section de ce document d'orientation est autonome. Le lecteur peut utiliser le sommaire pour se référer aux informations nécessaires. Vous trouverez plus de détails sur de nombreuses pratiques et sources dans le rapport C-MISE : Delvino, N. (2017). *European Cities and Migrants with Irregular Status: Municipal initiatives for the inclusion of irregular migrants in the provision of services.*

<https://www.compas.ox.ac.uk/project/city-initiative-on-irregular-migrants-in-europe-c-mise>

L'initiative C-MISE est financée par l'Open Society Initiative for Europe (Initiative Société Ouverte pour l'Europe) et mise en œuvre par le Global Exchange on Migration and Diversity (Échange Global sur la Migration et la Diversité), la branche d'échange de connaissances du Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS pour Centre sur la migration, la politique et la société) à l'Université d'Oxford. Ce document d'orientation a été rédigé, pour le Groupe de travail, par le Dr Sarah Spencer, directrice du Global Exchange, et par Nicola Delvino, chercheur « senior ».

